



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 25
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.072/K

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Contrat local de santé intercommunale (CLSI) ;

VU le projet de cabinet médical de garde pour des soins non programmés sur la Ville de Brunoy,

CONSIDERANT l'importance des enjeux de la santé et les difficultés observées d'accès aux soins, et notamment aux soins dits non programmés,

CONSIDERANT que cette difficulté d'accès aux soins non programmés se reporte sur les urgences hospitalières dont les dernières études indiquent que 30% à 40% des admissions ne relèvent des urgences hospitalières,

CONSIDERANT La mobilisation de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) pour constituer une ligne de garde suffisante, permettant l'ouverture d'un cabinet médical de garde selon des horaires adaptés et une amplitude importante en semaine et le week-end,

CONSIDERANT que la Ville de Brunoy, soucieuse du bon fonctionnement de cette ligne de garde, au regard des attentes fortes exprimées par les habitants, entend prendre sa part dans ce projet à forts enjeux,

CONSIDERANT que cette participation de la Ville s'effectue sous la forme de la mise à disposition de locaux, à destination des médecins et des patients,

CONSIDERANT Que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux afin de permettre la mise en œuvre rapide de cette ligne de garde,

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

CONSIDERANT La nécessité de garantir l'égalité de traitement entre les différentes formes de mises à disposition de locaux par la Ville,

CONSIDERANT pour ce faire la nécessité de conclure une convention avec la CPTS du val d'Yerres et la Ville s'agissant des modalités de cette mise à disposition temporaire et gracieuse,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition non exclusive de locaux communaux sis 16 rue Philisbourg à BRUNOY, à titre gracieux à la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), annexée à la présente.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant ;

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.072/K

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 3 - Locations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_24062_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24062_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024